

RAPPORT SUR LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

(Mise à jour : 17 juin 2018)

Présenté par
la rapporteur de la Commission politique
Mme Geneviève Inagosi Kassongo (RDC)

À la Commission politique
de l'Assemblée parlementaire
de la Francophonie

Rapport sur les situations politiques

Table des matières

1. Suspension, mise sous observation et alerte.....	1
Suspension.....	1
Mise sous observation.....	1
Alerte.....	2
2. Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone.....	3
a. Section suspendue	3
République arabe syrienne.....	3
b. Section mise sous observation	6
Burundi.....	6
d. Autres situations politiques	8
Arménie.....	8
Cambodge.....	8
Cameroun.....	11
Catalogne.....	12
Égypte.....	15
Gabon.....	16
Liban.....	16
Madagascar.....	18
République centrafricaine.....	19
République du Congo.....	22
République démocratique du Congo (RDC).....	23
Sahel.....	25
Burkina Faso.....	26
Mali.....	27
Niger.....	28
Tchad.....	28
Togo.....	28
e. Veille parlementaire	30
Burundi.....	30
Cameroun.....	30
Côte d'Ivoire.....	30
Égypte.....	30
Hongrie.....	30
Liban.....	30
Ontario.....	30

1. Suspension, mise sous observation et alerte

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et elle propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

En vertu des *Mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, adoptés par l'Assemblée plénière le 10 juillet 2017 et annexés aux Statuts de l'APF, trois mécanismes adaptés et gradués de vigilance démocratique ont été mis en place par l'APF.

Suspension

La suspension trouve application en cas de « rupture de la démocratie », de « violations massives des droits de l'Homme » reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, voire en cas où l'ordre constitutionnel d'un État est renversé ou que le parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, est dissous ou privé de ses pouvoirs.

La suspension d'une section de l'APF a pour effets l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, de bénéficier d'action de coopération et de participer aux différentes réunions. Lorsque la suspension est levée, une procédure d'accompagnement est automatiquement mise en place pour une période de deux ans et permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l'APF.

Actuellement, une seule section est suspendue au sein de notre Assemblée :

- **République arabe syrienne** (2011) – La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vue des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

Mise sous observation

La mise sous observation est appliquée en cas de « crise de la démocratie » ou de « violations graves des droits de l'Homme » telles que reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface.

La section mise sous observation peut participer, sans droit de vote, aux différentes réunions, mais ne peut occuper de postes de responsabilité. Les actions de coopération peuvent être maintenues ou suspendues. Cette mesure remplace la « mise sous observation à titre préventif » utilisée avant l'adoption par l'Assemblée plénière de Luxembourg en juillet 2017 du document *Mécanismes de vigilance démocratique et sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*. Lorsque la mise sous observation est levée, une procédure d'accompagnement peut être mise en place pour une

période de deux ans et permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l'APF.

Actuellement, une seule section est mise sous observation au sein de notre Assemblée :

- **Burundi (2015)** – La mise sous observation du Burundi est en vigueur depuis la Session de l'APF à Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique en cours et des violations graves des droits de l'Homme commises. Cette mise sous observation est accompagnée de la suspension des activités de coopération institutionnelle.

Une mission d'information et de contacts de l'APF a été dépêchée au Burundi en novembre 2017 afin de rendre compte de la situation politico-sécuritaire du pays. Le rapport et les recommandations de la délégation de l'APF furent présentés aux membres du Bureau lors de la réunion du 1^{er} et 2 février 2018 à Paris. Une déclaration a été adoptée par les membres du Bureau recommandant le maintien de la mise sous observation et l'étude de la levée de la suspension de la coopération institutionnelle.

Alerte

L'alerte est utilisée en cas de risque de crise de la démocratie et / ou de violations de valeurs défendues au sein de l'espace francophone afin notamment d'assurer un suivi attentif de la situation et de proposer, au besoin, à la section concernée des mesures d'accompagnement. L'alerte étant purement préventive, elle ne s'accompagne d'aucune sanction.

S'inquiétant de la dissolution du principal parti d'opposition cambodgien à l'approche des élections législatives en juillet 2018, la Commission politique a recommandé la mise sous alerte de la section cambodgienne lors de sa réunion à Erevan (Arménie) en mars 2018. La mise sous alerte de la section cambodgienne doit être étudiée par le Bureau de l'APF lors de sa réunion du 6 juillet 2018.

Récapitulatif du statut des sections de l'APF

	DÉBUT DE LA SUSPENSION	DÉBUT DE LA MISE SOUS OBSERVATION	RECOMMANDATION DE MISE SOUS ALERTE
Burundi		Juillet 2015	
République arabe syrienne	Juillet 2011		
Cambodge			Mars 2018

2. Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone

Cette section est consacrée aux situations politiques qui ont marqué l'actualité de l'espace francophone au cours des derniers mois. Elle ne concerne pas exclusivement les situations de crise, mais également, dans un esprit d'ouverture, l'actualité politique ayant retenu l'attention au sein des sections de l'APF. De plus, elle se concentre essentiellement sur les faits politiques survenus depuis la dernière réunion de la Commission politique en mars 2018, bien que les événements antérieurs puissent être abordés pour davantage de compréhension.

Dans un premier temps, il sera question de la situation de la République arabe syrienne, seule section actuellement suspendue au sein de notre Assemblée. Dans un deuxième temps sera traitée la situation du Burundi, section mise sous observation depuis juillet 2015 et hôte d'une mission d'information et de contacts de l'APF en novembre 2017. Dans un troisième temps seront abordés d'autres événements ayant retenu l'attention de l'APF au cours des derniers mois et s'étant produits en Arménie, au Cambodge, au Cameroun, en Catalogne, en Égypte, au Gabon, au Liban, à Madagascar, en République centrafricaine, en République du Congo, en République démocratique du Congo, au Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad) et au Togo. Il va sans dire que le fait d'être mentionné à ce point ne signifie pas, pour la section concernée, une quelconque condamnation. Il convient en effet de bien distinguer les sections suspendues et mises sous observation de celles simplement citées pour parfaire l'information donnée aux membres de l'APF.

Enfin, une quatrième partie fait le point sur l'actualité parlementaire ailleurs dans l'espace francophone en abordant notamment les différentes élections législatives ayant ponctué la vie parlementaire de nos sections au cours des derniers mois.

a. Section suspendue

République arabe syrienne

SECTION SUSPENDUE DEPUIS JUILLET 2011

La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la 37^{ème} Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

Mise en contexte

Le conflit syrien a débuté en mars 2011 alors que, dans le sillage du Printemps arabe, des mouvements de contestation populaire sont violemment réprimés par les forces de l'ordre du gouvernement syrien. De manifestations citoyennes réclamant des réformes politiques, la situation en Syrie s'est alors transformée en véritable guerre civile opposant de nombreux acteurs sur des fronts multiples et se complexifiant sans cesse avec l'entrée en jeu des organisations djihadistes et des puissances extérieures.

Le conflit syrien a opposé, dans un premier temps, les forces gouvernementales du Président Bachar al-Assad aux groupes armés rebelles de l'opposition syrienne qui souhaitaient le départ du président.

Loin d'être unifiée, cette opposition syrienne est constituée de rebelles dits modérés, mais aussi de groupes islamistes et djihadistes, notamment les salafistes du Front Fateh al-Sham (ex-Front al-Nosra), liés à Al-Qaïda et réfutant l'organisation terroriste État islamique (EI). Par ailleurs, le régime de Bachar al-Assad a combattu également l'EI qui, en déclarant l'instauration d'un califat islamiste en Syrie et en Irak en juin 2014, a remis en cause les frontières syriennes et le contrôle du gouvernement syrien sur son territoire national. Enfin, le régime de Bachar al-Assad affronte en outre les Kurdes qui aspirent à une plus grande autonomie politique dans le nord du pays. Parallèlement, ces mêmes Kurdes, tout comme les armées des rebelles syriens, ont combattu l'expansion de l'EI. Une alliance militaire arabo-kurde soutenue par les États-Unis – les Forces démocratiques syriennes (FDS) – a ainsi été créée pour lutter contre l'EI. À cette mosaïque s'ajoutent finalement les acteurs extérieurs, principalement la Russie et l'Iran qui appuient le régime syrien, la Turquie, opposée aux Kurdes et qui accompagne l'opposition depuis septembre 2016, la coalition internationale menée par les États-Unis qui s'oppose à la fois au gouvernement de Bachar al-Assad et à l'organisation terroriste EI ainsi que l'Arabie saoudite et le Qatar qui soutiennent les rebelles islamistes salafistes.

Si le conflit syrien a principalement été le théâtre d'affrontements entre divers groupes rebelles et le régime de Damas, la nature du conflit s'est considérablement modifiée depuis la chute des derniers retranchements de l'EI. La guerre civile s'est transformée en conflit international, les armées de divers pays se battant actuellement en Syrie : les Turques combattent les Kurdes dans le Nord de la Syrie, les milices iraniennes chiites se battent contre les groupes rebelles sunnites et les Russes bombardent les positions rebelles, en coordination avec le régime de Bachar al-Assad. De plus, la coalition internationale dirigée par les États-Unis poursuit les bombardements contre les derniers bastions de l'EI, l'Arabie Saoudite envisage le déploiement de troupes sur le terrain et Israël consolide sa frontière avec la Syrie en mobilisant des troupes. Plusieurs puissances étrangères ont de surcroît des vues sur les ressources naturelles syriennes, dont le pétrole.

Le district d'Afrin et la Ghouta orientale

Depuis la prise d'Alep en décembre 2016, le régime de Bachar al-Assad contrôle presque entièrement l'Ouest du pays, où se trouve la majorité de la population. Parallèlement aux combats menés par le régime syrien, les forces turques, appuyées par les forces syriennes libres, ont mené une offensive dans le district d'Afrin, au Nord de la Syrie, contre les positions kurdes. Selon Ankara, les Kurdes sont des « forces terroristes » qui doivent être combattues. Après plusieurs semaines de combat, les forces syriennes libres, soutenues par Ankara, ont pris le contrôle du district d'Afrin le 18 mars 2018.

Dans la Ghouta orientale, en périphérie de Damas, la situation demeure très préoccupante. Entre le 18 et le 20 mars, 20 civils, dont 15 enfants, ont été tués par le régime syrien. Le 20 mars, la région était complètement encerclée par les forces du régime syrien et la situation humanitaire était extrêmement précaire pour les civils toujours présents dans la Ghouta orientale. L'ONU a toutefois réussi à négocier le passage de 25 camions humanitaires afin de livrer de la nourriture et des médicaments aux populations assiégées. L'ONU a également mené des négociations avec Damas afin d'organiser l'évacuation des civils de la Ghouta orientale : ces négociations ont permis une première évacuation de près de 2 000 personnes d'Harasta vers l'Idleb le 22 mars. Malgré les évacuations et l'adoption d'une résolution de cessez-le-feu par le Conseil de sécurité le 28 février 2018, l'ONU a reconnu son échec à trouver une solution à la guerre civile syrienne.

À la suite de la prise de la Ghouta orientale par Damas, en coordination avec la Russie, le président turque Recep Tayyip Erdogan a organisé un sommet à Ankara (Turquie) le 3 avril dernier avec le président russe Vladimir Poutine et le président iranien Hassan Rohani. Lors de ce sommet, les dirigeants des trois principaux alliés de Damas ont appelé à un cessez-le-feu et au respect de la souveraineté de la Syrie : en marge de cette déclaration, ils ont appelé à une lutte contre les « séparatistes et les terroristes ».

Parallèlement, les négociations menées par l'ONU ont eu un effet limité dans la Ghouta orientale : le 7 avril, le régime a mené d'intenses bombardements à Douma à la suite de l'échec d'un nouvel accord d'évacuation des civils et des rebelles. Or, plusieurs ONG ont soutenu que les bombardements du 7 avril étaient des attaques chimiques, plusieurs cas de suffocation et de spasmes musculaires ayant été répertoriés. Le régime syrien et la Russie ont réfuté catégoriquement les accusations d'utilisation d'armes chimiques. Néanmoins, la communauté internationale a vivement réagi à ces accusations et fermement condamné l'usage supposé d'armes chimiques par Damas. Suivant ces condamnations, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont mené le 14 avril, sans mandat préalable de l'ONU, des bombardements sur des localités soupçonnées de produire des armes chimiques pour le régime syrien.

Situation humanitaire

Les victimes civiles du conflit syrien sont très nombreuses et quasi quotidiennes suivant les différents fronts. Au cours des derniers mois, ce sont encore plusieurs milliers de personnes, dont plusieurs centaines d'enfants, qui ont perdu la vie, notamment lors des différents bombardements. Selon l'Observatoire syrien des droits humains (OSDH), 1 370 personnes ont été tuées en avril, dont 395 civils, incluant 101 enfants et 73 femmes. Le mois d'avril 2018 aurait toutefois été l'un des moins meurtriers depuis le début du conflit. Malgré ce recul du nombre de victimes, la situation humanitaire demeure extrêmement préoccupante, notamment dans la région d'Idleb. Selon l'ONU, certains camps de réfugiés d'Idleb fonctionnent jusqu'à 400 % de leur capacité. Le problème est accentué avec les 50 000 déplacés en provenance de la Ghouta orientale. Si la situation est préoccupante dans l'Idleb, elle peut aisément se transposer à l'échelle du pays : selon l'ONU, 13,1 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, dont 5,6 millions ont besoin d'une aide d'urgence.

Malgré les difficultés d'intervention sur le terrain, l'ONU a mené au cours des derniers mois de nombreuses interventions auprès des populations civiles. Durant le mois d'avril 2018, 630 camions de l'ONU ont livré du matériel humanitaire à près de 2 millions de personnes. Sept institutions de l'ONU étaient impliquées dans cette opération. En plus de ces convois, l'ONU a mené une campagne nationale de vaccination du 11 au 15 mars 2018 dans 13 provinces syriennes : au total, 2 675 303 enfants ont été vaccinés. Même si cette campagne de vaccination a dépassé les attentes initiales, de nombreuses régions souffrent toujours de sous-vaccination.

Efforts diplomatiques

Sur le plan diplomatique, la question syrienne est actuellement à un point mort : l'utilisation présumée d'armes chimiques par le régime syrien lors des bombardements du 7 avril dernier a entraîné la rupture des pourparlers. Les relations diplomatiques entre la coalition internationale dirigée par les États-Unis et le bloc de pays soutenant Damas (Russie, Iran, Turquie) sont quasi inexistantes. La question de

l'utilisation des armes chimiques a polarisé les positions des deux camps. Les bombardements menés par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni sont devenus la matérialisation de ces tensions : l'utilisation des armes chimiques représente pour ces derniers la « ligne rouge » permettant de justifier une intervention armée sur le territoire syrien.

b. Section mise sous observation

Burundi

SECTION SOUS OBSERVATION DEPUIS JUILLET 2015

La mise sous observation du Burundi est en vigueur depuis la 41^{ème} Session de Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique en cours et des violations graves des droits de l'Homme commises. Cette mise sous observation est accompagnée de la suspension des activités de coopération institutionnelle. Lors de la réunion du Bureau de l'APF à Paris en février 2018, une déclaration a été adoptée recommandant d'étudier la levée de la suspension de la coopération institutionnelle.

L'annonce en avril 2015 de la candidature du Président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat présidentiel, jugée anticonstitutionnelle par plusieurs opposants, a entraîné dans le pays une montée des mouvements contestataires populaires, réprimés violemment par les forces de l'ordre. S'en est suivie une multiplication des actes de violence et de répression déstabilisant et troublant la société burundaise : tentative de coup d'État en mai 2015, assassinats de plusieurs personnalités politiques, fuite en exil de divers opposants au régime, etc. La situation politique et sécuritaire au Burundi s'est ensuite dégradée. La prolifération des actes de violence s'est poursuivie et les mouvements contestataires populaires ont continué, pour la plupart toujours étouffés violemment par les forces policières. Le gouvernement burundais affirme toutefois depuis le début de l'année 2017 que la crise dans le pays est terminée et que le calme est revenu. Depuis le second semestre de l'année 2017, les actes de violence et l'insécurité ont en effet diminué au Burundi par rapport aux années 2015 et 2016. Sans signifier un véritable retour à une situation calme et sécuritaire, les actes de violence sont moins systématiques et les cas de disparitions forcées, d'assassinats et d'arrestations arbitraires moins fréquents bien que toujours présents.

Depuis le début de la crise, les violences ont fait de 500 à 2 000 morts, selon les sources. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) compte également plus de 400 000 Burundais en exil. En outre, 391 millions de dollars seraient nécessaires pour venir en aide aux Burundais réfugiés en Tanzanie, en RDC, au Rwanda et en Ouganda.

Mission d'information et de contacts de l'APF

Les 20, 21 et 22 novembre 2017, le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), M. Jacques Chagnon, a conduit une délégation du Bureau de l'APF au Burundi afin de répondre à l'invitation conjointe des Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale du Burundi, M. Révérien Ndikuriyo et M. Pascal Nyabenda. Face aux sanctions dont est actuellement l'objet la section burundaise de l'APF, ces derniers ont souhaité qu'une mission de l'APF puisse venir rendre compte de la situation politico-sécuritaire du pays. Cette mission était initialement prévue en avril 2017, mais a dû

être reportée en raison de contraintes d'agenda. Par la suite, les membres de la délégation se sont rendus à Bruxelles afin de rencontrer des représentants de l'opposition en exil. Le rapport de la mission de l'APF a été présenté aux membres du Bureau réunis à Paris les 1^{er} et 2 février 2018 et est disponible sur le site internet de l'APF. La délégation a recommandé le maintien de la mise sous observation de la section burundaise de l'APF et la levée de la suspension de la coopération institutionnelle.

Projet de révision constitutionnelle

En octobre dernier, le Conseil des ministres a adopté le principe d'un projet de révision de la Constitution qui a été rendu public en décembre. Un référendum constitutionnel a par la suite été prévu pour le 17 mai 2018. La réforme constitutionnelle prévoit à partir de 2020 des mandats présidentiels de sept ans. La composition du Sénat sera amputée des anciens chefs d'Etat et les lois votées à la majorité absolue des députés présents, plutôt qu'au deux tiers. Par ailleurs, les quotas de 60 % d'Hutus, 40 % de Tutsi et au moins 30 % de femmes au gouvernement et au parlement seraient conservés. Ces quotas pourront toutefois être supprimés : un délai de 5 ans est en effet accordé au Sénat pour évaluer la possibilité « de mettre fin ou proroger le système de quotas ethniques à l'exécutif, au législatif et au judiciaire après la mise en place des institutions issues de la présente Constitution ». Enfin, l'article 86 édicte qu'« aucune coalition d'indépendants n'est autorisée », une attaque directe à la principale force parlementaire d'opposition, une coalition formée d'indépendants.

La campagne référendaire pour la réforme de la Constitution s'est officiellement ouverte le 1^{er} mai dans un contexte d'importantes tensions sociales et politiques : en effet, le 19 avril, l'Assemblée nationale a adopté une loi autorisant les perquisitions de nuit et sans mandat préalable d'un magistrat. Du reste, en réponse à l'appel au boycott formulé par l'opposition, le gouvernement burundais a prévenu la population qu'une abstention dans le cadre du référendum était passible d'une à trois années de détention. Par ailleurs, la police burundaise a procédé, quelques jours avant le début de la campagne référendaire, à de nombreuses arrestations de personnes qui, selon la police, menaçaient l'ordre public. Enfin, le 4 mai, en pleine campagne référendaire, le gouvernement du Burundi a suspendu les radios BBC et *Voice of Africa* (VOA).

Le 17 mai, journée de vote référendaire, la population a massivement participé au scrutin dans les différentes provinces du pays. La journée s'est déroulée sans incident majeur. Les résultats officiels ont été annoncés le 21 mai : les Burundaises et les Burundais ont voté à 73,2 % en faveur de la modification constitutionnelle. Le taux de participation s'est élevé à 96,4 %. Dès l'annonce des résultats, l'opposition a rejeté le résultat du référendum. Le 24 mai, la coalition d'opposition menée par le vice-président de l'Assemblée nationale, Agathon Rwaswa, a déposé devant la Cour constitutionnelle une requête en nullité des résultats. Le recours a été jugé non recevable par la Cour qui, le 30 mai, a validé les résultats du référendum. De son côté, le Comité exécutif de l'Union parlementaire africaine – organisation interparlementaire où l'APF est observateur – a adopté le 23 mai une déclaration de soutien au Burundi.

Par ailleurs, le 12 mai dernier, un village du Nord-Ouest du pays a été attaqué par des individus armés non identifiés : selon le dernier bilan, près de 26 personnes auraient été tuées, dont deux individus brûlés, prisonniers de leur maison incendiée par les assaillants. Le gouvernement de Pierre Nkurunziza a vivement condamné ces attaques en les qualifiant « d'attaques terroristes ».

Bien que la réforme constitutionnelle permette au Président Nkurunziza de briguer deux autres mandats présidentiels, ce dernier a affirmé, dans un discours prononcé le 7 juin dernier, que son mandat prendrait fin en 2020 et qu'il soutiendrait le nouveau président élu, laissant ainsi entendre qu'il ne briguerait pas de nouveau mandat. Cette annonce a été saluée par la communauté internationale, qui y voit une ouverture vers une décrispation de la situation politique.

d. Autres situations politiques

Arménie

Au cours du mois d'avril, plusieurs manifestations se sont déroulées dans le centre-ville d'Erevan et dans plusieurs régions du pays afin de critiquer le gouvernement en place, notamment le Premier ministre Serge Sarkissian. Cette vague de manifestations pacifiques fut menée par le député de l'opposition Nikol Pachinian, rapidement devenu la tête d'affiche de ce mouvement de contestation après avoir ratissé le pays en quête d'appuis à son mouvement. Les manifestants dénonçaient une culture politique qu'ils jugeaient basée sur la corruption et le contrôle de l'oligarchie arménienne sur les décisions politiques. L'ampleur de la contestation populaire a mené le Premier ministre Serge Sarkissian à démissionner de son poste. Par la suite, Nikol Pachinian a été élu Premier ministre par le parlement arménien le 8 mai dernier.

Cambodge

Depuis les élections législatives de 2013, lors desquelles le parti d'opposition *Cambodia National Rescue Party* (CNRP) a connu une percée remarquable, le gouvernement cambodgien, mené par le Premier ministre Hun Sen depuis 32 ans, a resserré l'espace démocratique et a régulièrement ciblé le CNRP et ses représentants, limitant ainsi la voix de l'opposition. L'un des dirigeants historiques de l'opposition cambodgienne, Sam Rainsy, est en exil depuis 2010 pour échapper à des poursuites judiciaires qu'il dénonce comme politiques. Or, le CNRP a fait une nouvelle percée aux élections municipales de juin 2017, entraînant l'inquiétude du parti au pouvoir et un durcissement des positions du gouvernement à l'approche des élections législatives en juillet 2018.

Arrestation du chef de l'opposition et président de la section cambodgienne de l'APF

Au début du mois de septembre, le chef de l'opposition officielle et leader du CNRP, Kem Sokha, a été arrêté et mis en examen par les autorités cambodgiennes pour « trahison et espionnage », un crime passible de 30 ans de prison. Le tribunal de Phnom Penh a indiqué que Kem Sokha serait jugé pour « un plan secret et une conspiration passée avec des étrangers ». L'opposant est accusé de vouloir renverser le gouvernement de Hun Sen avec le soutien des États-Unis. Kem Sokha était président de la section cambodgienne de l'APF.

Emprisonné depuis septembre 2017, les demandes de libération sous caution de Kem Sokha ont jusqu'ici toujours été refusées. Le 7 mai dernier, les avocats de Kem Sokha ont fait une énième demande de libération sous caution, invoquant cette fois-ci les graves problèmes de santé de Kem

Sokha à la suite des difficiles conditions de sa détention. Cette demande fut de nouveau rejetée et Kem Sokha est toujours en détention. Parallèlement au refus de la demande de libération de Kem Sokha, la demande de libération conditionnelle de 11 activistes membres du CNRP, en détention depuis 2014, a également été refusée par la cour cambodgienne. Selon les activistes, leurs accusations sont injustifiées et motivées politiquement. Les 11 activistes ont des peines variant de 7 à 20 ans de prison.

Fuite en exil de plusieurs parlementaires de l'opposition et dissolution du parti d'opposition

Les pressions exercées sur le CNRP et ses représentants ont entraîné la fuite en exil de plusieurs figures politiques de l'opposition : au début du mois d'octobre, près de la moitié des parlementaires de l'opposition cambodgienne avaient fui à l'étranger par crainte des arrestations et des représailles. En octobre, le gouvernement cambodgien a fait une requête auprès de la Cour suprême afin que soit dissous le CNRP, principal parti politique d'opposition, pour « éviter la destruction de la nation ». Le motif légal invoqué par le gouvernement de Hun Sen est la menace que représente pour la sécurité nationale le CNRP, soupçonné d'œuvrer « contre les intérêts du pays ».

Au début du mois de novembre, le Premier ministre Hun Sen a menacé de représailles la vingtaine de députés du CNRP siégeant toujours au Parlement s'ils ne rejoignaient pas les rangs du parti au pouvoir. Le 16 novembre, le plus haut tribunal du pays a finalement déclaré la dissolution du CNRP et le bannissement de 118 personnalités de la vie politique pour cinq ans. Le parti a été reconnu coupable de préparer une révolution dans le pays, avec l'appui des États-Unis. De plus, les députés du CNRP – dont le chargé de mission de la région Asie-Pacifique de l'APF, M. Pol Ham – ont été destitués. Dans un rapport publié en février dernier, le gouvernement cambodgien soutient que ces mesures étaient nécessaires pour assurer la stabilité politique du pays face aux risques de chaos. Enfin, le 15 février, le ministre de l'Intérieur a déposé une requête devant la cour afin de mettre sous arrêt cinq anciens députés du CNRP qu'il accuse de participer à des activités politiques à l'extérieur du Cambodge : cette requête vise les députés ayant fondé le *Cambodia National Rescue Movement* (CNRM).

Sanctions internationales

La dissolution du CNRP est apparue pour plusieurs observateurs internationaux, dont l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis, comme un signe supplémentaire du glissement autocratique du pouvoir cambodgien, l'exclusion du principal parti d'opposition affectant la légitimité des élections à venir.

En réaction, les États-Unis ont immédiatement annoncé la suspension de tout soutien américain à l'organisation au Cambodge d'élections qui ne seraient pas considérées légitimes. Des restrictions d'entrée sur le territoire américain ont également été imposées par Washington aux représentants du gouvernement cambodgien. En décembre, la Commission européenne a à son tour décidé de suspendre son assistance à la commission électorale cambodgienne pour l'organisation des élections législatives de 2018. La représentation européenne a indiqué qu'un « processus électoral dont le principal parti d'opposition a été arbitrairement exclu ne peut être considéré comme légitime ». À la fin du mois de décembre, la Chine s'est toutefois engagée à maintenir son soutien au Cambodge pour la tenue du scrutin législatif de juillet, en fournissant notamment une assistance technique et matérielle.

Le 14 décembre, le parlement européen a adopté une résolution dénonçant la dissolution du CNRP, résolution à laquelle a répondu deux jours plus tard l'Assemblée nationale cambodgienne dans une

déclaration rappelant la légalité du processus de dissolution du CNRP et accusant le parlement européen de partialité et d'ingérence. Le 26 février, l'Union européenne a annoncé qu'elle envisageait de mettre en place des sanctions contre le Cambodge : la menace n'a toutefois pas été mise en exécution jusqu'à maintenant.

Modifications constitutionnelles et élections

Lors d'une réunion du Conseil des ministres tenue dans la semaine du 29 janvier 2018, le gouvernement d'Hun Sen a approuvé une série d'amendements à la Constitution qui ont ensuite été déposés à l'Assemblée nationale la semaine suivante. Les amendements ont pour objectif d'introduire une obligation de « prioriser les intérêts du pays » et d'empêcher des individus de nuire à l'intérêt public. De plus, les amendements proposent l'ajout de la notion de « crime de lèse-majesté », c'est-à-dire la criminalisation des insultes portées contre le monarque.

Le 25 février 2018 se sont tenues au Cambodge les élections sénatoriales. Le CPP, parti du premier ministre Hun Sen, a remporté la totalité des 58 sièges. Sur un total de 11 695 électeurs, 11 670 ont voté pour le CPP. Les États-Unis et l'Union européenne ont vivement critiqué le résultat des élections : les États-Unis ont coupé une partie de leur aide au Cambodge.

À l'approche des élections législatives le 29 juillet prochain, le premier ministre Hun Sen a déclaré que l'abstention était un acte illégal en vertu de la Constitution cambodgienne. Cette annonce du premier ministre est le résultat de l'appel fait par le président en exil du CNRP, Sam Rainsy, au boycott des élections.

En juin, le gouvernement cambodgien a invité à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à mener une mission d'observation du processus électoral dans le cadre des élections législatives du 29 juillet 2018.

Fermeture d'ONG et de médias

Depuis août 2017, plusieurs médias indépendants et organisations non gouvernementales (ONG) ont été visés par des enquêtes fiscales agressives et menacés de fermeture. L'ONG *National Democratic Institute* (NDI) a été fermée et ses employés étrangers expulsés, officiellement pour des motifs fiscaux. NDI avait été accusée au cours des semaines précédentes d'aider l'opposition cambodgienne à tenter de renverser le gouvernement. Les radios *Voice of America* et *Radio Free Asia* (RFA) ont également été visées. Au début du mois de septembre, l'un des derniers journaux indépendants du Cambodge, *The Cambodia Daily*, a été forcé de fermer ses portes après 24 ans d'existence, faute de pouvoir payer les arriérés d'impôt de 6,3 millions de dollars réclamés par le gouvernement, mais contestés par le journal. En novembre, deux journalistes cambodgiens de RFA ont été inculpés d'espionnage et accusés d'avoir transmis des informations « nuisibles à la défense nationale » aux États-Unis, le siège de RFA étant basé à Washington. Par ailleurs, plus de 100 ONG ont exprimé leurs graves préoccupations devant la décision du gouvernement cambodgien de contrôler les informations publiées par les médias sur internet, et ce, à la veille des élections de juillet.

Cameroun

Le Cameroun est actuellement aux prises avec une triple crise : d'abord, les violences au Nigéria ont mené à un exode des populations nigérianes vers l'Extrême-Nord du Cameroun, menant à une détérioration de la situation humanitaire dans cette région toujours frappée par les attaques terroristes de Boko Haram ; de plus, l'arrivée massive de réfugiés centrafricains dans l'Est du pays augmente la précarité des conditions sanitaires dans les camps de réfugiés de la région ; enfin, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du pays sont toujours déchirés par une crise politique opposant les communautés anglophones et francophones.

La situation humanitaire

L'ONU fournit des données alarmantes sur la situation humanitaire dans certaines régions du Cameroun, 99 % des besoins humanitaires étant concentrés dans quatre régions, soit l'Extrême-Nord (64 %), le Nord (14 %), l'Adamaoua (9 %) et l'Est (13 %). Selon l'ONU, 3,3 millions de personnes sont actuellement dans un besoin d'assistance humanitaire immédiat, dont la moitié sont des femmes et des filles et plus de 56 % des enfants. Pour répondre aux besoins, l'ONU soutient qu'une enveloppe de 305 millions de dollars serait nécessaire pour financer trois besoins essentiels, soit la protection des civils, la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Le 8 juin, l'ONU a lancé un cri d'alarme : un demi-million d'enfants souffrent de malnutrition sévère autour du Lac Tchad et risquent de mourir.

Le Nord, l'Extrême-Nord et Boko Haram

L'Extrême-Nord du Cameroun est toujours aux prises avec des attaques menées par le groupe terroriste Boko Haram. Dans la nuit du 7 au 8 juin, six civils ont été tués par le groupe djihadiste. Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'Extrême-Nord est la région la plus défavorisée du pays ; près de 75 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, alors que la moyenne nationale est de 37,5 %. Les violences à la frontière entre le Nigéria et le Cameroun ont également mené plusieurs Nigériens à s'installer dans l'Extrême-Nord camerounais. En octobre 2017, près de 90 000 réfugiés nigériens se trouvaient dans l'Extrême-Nord selon l'ONU. Le 20 avril dernier, 385 réfugiés nigériens fuyant Boko Haram ont été expulsés, un geste condamné par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR). Ces expulsions s'inscrivent plus largement dans un contexte de pression croissante sur les services sociaux camerounais.

Une enquête menée par le groupe de recherche *International Crisis group* (ICG) en octobre 2017 montre que certaines populations sont sympathisantes à l'égard du groupe terroriste Boko Haram, posant ainsi un obstacle supplémentaire à la lutte aux djihadistes. Afin d'enraciner son réseau, le groupe terroriste aurait infiltré l'économie informelle de manière à fournir des prêts aux commerçants en difficultés financières. Cette stratégie du groupe a pour objectif d'assurer l'enracinement de son réseau d'influence au sein d'une population déjà défavorisée.

L'Est du pays

L'Est du pays est actuellement en proie à une importante crise humanitaire. En raison des violences qui sévissent en République centrafricaine depuis 2013, des centaines de milliers de réfugiés centrafricains ont traversé la frontière. Actuellement, l'ONU dénombre 236 700 réfugiés centrafricains sur l'ensemble

du territoire camerounais. Cette vague de réfugiés pose des défis humanitaires importants, tels que l'hygiène, l'accès à des soins de santé et la distribution de denrées alimentaires. Toujours selon l'ONU, la présence de ces réfugiés génère une importante pression sur les ressources naturelles et les services sociaux.

La crise anglophone

Depuis 2016, les provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont marquées par une crise opposant les communautés francophones et anglophones. En effet, les anglophones, qui représentent environ 20 % des 24 millions d'habitants, dénoncent une marginalisation des communautés anglophones et le manque d'infrastructures dans les zones anglophones dû à une répartition des richesses jugée déséquilibrée.

Les violences se sont poursuivies au cours des derniers mois. Le 13 avril, près de 200 personnes ont fui le Sud-Ouest pour se réfugier dans des provinces francophones. Ces déplacements de population ont exercé une forte pression sur l'administration des services sociaux. Le 22 avril, le gouverneur de la région anglophone du Sud-Ouest a été attaqué à Lewoh par des hommes armés. Le 25 avril, un militaire et un enseignant ont été tués. Le 26 avril, deux civils ont été enlevés. Le 30 avril, deux gendarmes ont été tués. En mai, des responsables d'établissements scolaires ont été kidnappés. Cette situation critique a mené le *Social Democratic Front* (SDF), principal parti d'opposition au Cameroun, à qualifier la crise anglophone de guerre civile. Le parti accuse notamment le gouvernement d'être demeuré insensible aux revendications et aux griefs de la communauté anglophone. De son côté, l'ICG plaide pour une intervention de l'Église à titre de médiatrice entre le gouvernement et la communauté anglophone.

Le 6 juin dernier, la communauté anglophone a présenté au Président Paul Biya, dix-huit mesures visant la sortie de crise. Parmi ces mesures, la communauté anglophone désire un débat sur le fédéralisme et l'abrogation de la loi sur le terrorisme. De son côté, le gouvernement camerounais a indiqué qu'il ne souhaitait pas mener un débat sur la structure de l'État.

Ces tensions politiques, jumelées à la situation humanitaire précaire, s'inscrivent dans une année électorale. En effet, l'élection présidentielle camerounaise est prévue à la fin de l'année 2018. L'ancien ministre Maurice Kamto a annoncé le 15 avril dernier qu'il se présenterait contre l'actuel président Paul Biya, en poste depuis 1984.

Catalogne

Au cours des derniers mois, la Catalogne a été le théâtre d'une importante crise politique provoquée par les démarches des autorités catalanes pour accéder à l'indépendance de l'Espagne. Cette nouvelle mobilisation du mouvement indépendantiste catalan a débuté en 2010 au moment où la Cour constitutionnelle espagnole a invalidé une partie du statut d'autonomie de la Catalogne, adopté en 2006. Profitant de cet événement catalyseur pour les indépendantistes, le gouvernement catalan a organisé, en novembre 2014, une « consultation populaire » sur l'indépendance de la région qui fut immédiatement invalidée par le pouvoir central ; l'ancien président du gouvernement catalan, Artur Mas, a été condamné en mars 2017 à deux ans d'interdiction d'exercer toute fonction publique élective et à

une amende de 36 500 euros pour l'organisation de ce référendum. Une nouvelle tentative de sécession fut orchestrée en 2015, puis un nouveau référendum organisé en 2016 à l'arrivée de Carles Puigdemont à la tête du gouvernement catalan, mais ces démarches furent chaque fois jugées illégales par la Cour constitutionnelle espagnole.

Référendum sur l'autodétermination de la Catalogne

En juin 2017, le gouvernement catalan a annoncé sa volonté de tenir à l'automne un nouveau référendum sur l'indépendance de la région. Le 6 septembre 2017, le parlement catalan a adopté un projet de loi prévoyant l'organisation en Catalogne d'un référendum d'autodétermination le 1^{er} octobre suivant. Jugée anticonstitutionnelle, cette loi a été suspendue dès le lendemain par la Cour constitutionnelle et le parquet général espagnol a annoncé des poursuites contre les dirigeants catalans.

Le 20 septembre, 14 hauts responsables du gouvernement catalan ont été arrêtés par la police espagnole et une quarantaine de perquisitions ont eu lieu en lien avec l'organisation du référendum. Craignant une utilisation des fonds publics à des fins référendaires, le gouvernement espagnol a suspendu le versement des 1,4 milliard d'euros versés mensuellement aux autorités régionales catalanes suivant le système de financement des régions autonomes espagnoles. Madrid a annoncé qu'elle se chargerait de payer directement les services publics, les fonctionnaires régionaux et autres dépenses du gouvernement catalan. De plus, le procureur général d'Espagne a annoncé que les quelque 700 maires de Catalogne qui appuyaient l'organisation du référendum risquaient des poursuites judiciaires.

Malgré la suspension de la loi adoptée par le parlement catalan et les pressions exercées par Madrid, le Gouvernement catalan a organisé le 1^{er} octobre 2017 le référendum sur l'autodétermination de la Catalogne. La consultation, jugée inconstitutionnelle par la justice espagnole et interdite par Madrid, a été marquée par des interventions policières violentes, faisant plus de 90 blessés. Selon les autorités catalanes, 90 % des électeurs ont voté en faveur de l'indépendance. Le taux de participation aurait été de 42,3 %. La consultation n'a toutefois pas été assortie des garanties de transparence nécessaires pour un tel scrutin. Le président catalan, Carles Puigdemont, a annoncé la victoire des indépendantistes, mais a suspendu la mise en œuvre de l'indépendance et a demandé une médiation internationale avec Madrid, une option rejetée par le gouvernement espagnol. Des manifestations massives ont suivi l'annonce des résultats. Le 27 octobre, le parlement catalan a adopté une résolution déclarant officielle l'indépendance de la région. La résolution a été adoptée en l'absence des députés de l'opposition qui avaient quitté la chambre. Appliquant l'article 155 de la Constitution espagnole, le gouvernement de Madrid a, dans les heures suivantes, mis la région sous tutelle, destitué le pouvoir exécutif régional, dissous le parlement catalan et convoqué de nouvelles élections régionales. Près de 150 hauts responsables de l'administration catalane ont également été démis de leurs fonctions. De nouvelles manifestations massives ont suivi ces annonces. Trois jours plus tard, le président Puigdemont, destitué par Madrid, s'est exilé en Belgique avec cinq membres de son gouvernement déchu. Le 8 novembre, la déclaration d'indépendance de la Catalogne a été déclarée nulle et inconstitutionnelle par la Cour constitutionnelle espagnole.

Procédures judiciaires contre les indépendantistes

Au lendemain du référendum, des poursuites ont été lancées par la justice espagnole contre le chef de la police catalane et des responsables indépendantistes dans le cadre d'une « enquête pour sédition ». Plus tard en octobre, les deux dirigeants des principales associations indépendantistes de Catalogne, Jordi Sanchez et Jordi Cuixart, ont été inculpés pour sédition et placés en détention

Le 3 novembre, un mandat d'arrêt européen a été lancé par la justice espagnole contre Carles Puigdemont et ses ex-ministres exilés à Bruxelles. Ces derniers se sont rendus à la justice belge qui a renoncé à les incarcérer, les plaçant plutôt en liberté sous conditions avec interdiction de quitter le pays. Le mandat d'arrêt européen visant Carles Puigdemont a été retiré le 5 décembre par la justice espagnole, seul le mandat d'arrêt espagnol étant maintenu. Le 10 novembre 2017, la Présidente du parlement catalan, Carme Forcadell, a été placée en détention pour « rébellion » et « sédition » à la suite de la déclaration d'indépendance. Elle a été libérée après versement d'une caution de 150 000 euros. Au cours du mois de novembre, une dizaine de ministres régionaux du gouvernement catalan déchu, dont le Vice-Président Oriol Junqueras, ont également comparu devant le tribunal et ont été placés en détention préventive. Le 11 novembre, des centaines de milliers de manifestants ont réclamé la remise en liberté des dirigeants indépendantistes catalans emprisonnés.

Au cours du printemps, plusieurs autres démarches judiciaires visant les indépendantistes ont eu lieu. Le 23 mars, la Cour suprême a ordonné la détention inconditionnelle de l'ex-présidente du Parlement de Catalogne Carme Forcadell : elle a été mise en examen pour « rébellion » à la suite des événements d'octobre 2017. Par ailleurs, l'investiture de trois candidats successifs à la présidence du gouvernement catalan a été bloquée par l'Espagne. C'est finalement Quim Torra qui a été élu le 16 mai dernier à titre de Président de la Généralité de Catalogne.

Le 25 mars dernier, lors d'un voyage entre la Finlande et la Belgique, Carles Puigdemont a été arrêté par les autorités allemandes à la demande de l'Espagne. Il a toutefois été libéré le 6 avril, la justice allemande ayant considéré que les charges pour « rébellion » n'étaient pas suffisamment étayées. Une nouvelle demande d'extradition a de nouveau été rejetée par la cour allemande le 22 mai.

Élections régionales

Tel qu'annoncé par le gouvernement central espagnol à la suite de la dissolution du parlement catalan, des élections régionales se sont tenues en Catalogne le 21 décembre. Les indépendantistes catalans ont conservé leur majorité au parlement régional, mais n'ont pas obtenu une majorité en voix avec 47,6 % des suffrages exprimés. Les trois partis indépendantistes ont obtenu ensemble 70 sièges sur 135, tandis que le parti anti-indépendance Ciudadanos est le premier parti avec 37 élus. Le taux de participation s'est élevé à près de 82 %. Le 17 janvier, le parlement catalan a élu à sa présidence Roger Torrent, député du parti indépendantiste Gauche républicaine de Catalogne (ERC). Le vote s'est tenu en l'absence de huit députés indépendantistes, dont Carles Puigdemont, lesquels étaient en détention ou en exil volontaire.

Égypte

Depuis quelques années, l'Égypte est le théâtre d'attentats djihadistes récurrents visant à la fois les populations civiles et les forces de sécurité. En réponse à la menace terroriste, l'Égypte s'est dotée en juillet 2017 d'un Conseil national pour la lutte contre le terrorisme. Présidé par le Chef de l'État et regroupant des personnalités influentes, dont le cheikh d'Al-Azhar et le pape copte orthodoxe, le Conseil est notamment chargé de créer des opportunités économiques dans les régions où sévit l'extrémisme et de proposer des amendements législatifs pour améliorer la lutte contre le terrorisme.

Depuis 2016, la population civile égyptienne a été frappée par plusieurs attaques terroristes dans divers lieux de culte. Le 10 avril dernier, un tribunal militaire égyptien a condamné à mort 36 personnes pour leur implication dans ces divers attentats. La date d'exécution de ces sentences n'est toujours pas connue.

Opération Sinaï

Le 9 février 2018, les autorités égyptiennes ont lancé l'Opération Sinaï 2018 afin de combattre les groupes djihadistes dans le Delta du Nil et dans le Sinaï. Le 14 avril, l'armée égyptienne a annoncé qu'elle avait tué 27 djihadistes de la branche locale de l'État islamique (EI). En réponse à cette attaque, les djihadistes ont assailli, la même journée, un camp militaire de la péninsule du Sinaï tuant huit soldats égyptiens. Quatorze djihadistes ont perdu la vie dans cet attentat suicide. Une nouvelle « opération antiterroriste » menée le 17 mai a entraîné la mort de 19 djihadistes, selon les autorités égyptiennes.

Dans un rapport publié le 23 avril, Human Rights Watch (HRW) craint une crise humanitaire dans la région du Sinaï en raison des opérations militaires menées par l'armée égyptienne. Selon l'organisme, l'Opération Sinaï a entraîné des besoins humanitaires urgents pour 420 000 personnes. Par ailleurs, l'ONG critique la destruction arbitraire de milliers de maisons de civils par l'armée égyptienne.

Droits humains

Au cours de l'automne 2018, plusieurs arrestations ont été menées par la police égyptienne en lien avec l'utilisation du drapeau arc-en-ciel, symbole mondial de la communauté LGBT (lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres). Bien que le code pénal égyptien n'interdise pas l'homosexualité, plusieurs hommes ont également été accusés d'« incitation à la débauche » ou de « mépris de la religion » pour des allégations de pratiques homosexuelles. En octobre, des parlementaires ont proposé un projet de loi criminalisant l'homosexualité, le texte prévoyant des peines de prison pour les personnes de même sexe ayant eu des relations sexuelles dans des lieux publics comme privés. Plusieurs ONG ont dénoncé le projet de loi comme profondément discriminatoire.

De plus, Amnesty International a vivement condamné, dans un récent rapport, les conditions de détention des prisons égyptiennes. Selon l'ONG, l'isolement carcéral prolongé de prisonniers politiques est un acte de torture. Si le problème de la torture dans les prisons égyptiennes est connu, peu d'actions sont commises pour le contrer. À cet égard, deux policiers de la sécurité nationale égyptienne ont été acquittés d'accusations de torture ayant mené à la mort le 13 mai dernier.

Du reste, la justice égyptienne a prononcé une quarantaine de verdicts de peine capitale au cours de l'automne 2017. Le 26 décembre, quinze hommes reconnus coupables d'attaques terroristes contre des militaires et des policiers ont été exécutés par pendaison. Le 2 janvier, cinq autres personnes ont été

exécutées, dont quatre pour un attentat à la bombe. De plus, le procureur général d'Égypte a déféré à la justice militaire 555 membres présumés djihadistes de l'État islamique. Aucune peine n'a été pour le moment prononcée. Enfin, une militante égyptienne a été arrêtée le 11 mai dernier pour avoir publié sur les réseaux sociaux une vidéo critiquant les institutions égyptiennes. Dans un communiqué publié le 5 juin, le Haut-Commissariat aux droits humains de l'ONU a demandé au gouvernement égyptien d'assurer l'intégrité physique et mentale des détenus, de même que d'ordonner la libération des prisonniers arrêtés qui exerçaient leur droit légitime de s'exprimer.

Élection présidentielle

Des élections présidentielles se sont déroulées du 26 au 28 mars dernier. Le président sortant Abdel Fattah Al-Sissi a récolté 97,08 % des voix. Le taux de participation s'est élevé à 41,5 %. Le nouveau gouvernement égyptien a prêté serment le 14 juin.

Gabon

Les élections législatives n'ayant pas été organisées par le gouvernement gabonais avant la date butoir du 30 avril 2018, la Cour constitutionnelle a décidé la dissolution de l'Assemblée nationale et a demandé la démission du gouvernement. La présidente de la Cour constitutionnelle a indiqué que les mandats des députés étaient suspendus, l'Assemblée nationale n'ayant plus, selon la Cour, la légitimité de siéger. La Cour a également ordonné au Président gabonais de nommer un gouvernement intérimaire chargé d'organiser les prochaines élections. Suivant les critères de la Cour, le nouveau gouvernement a été constitué le 4 mai et sera en poste jusqu'aux prochaines élections.

Liban

Élections et nomination d'un nouveau gouvernement

Des élections législatives se sont tenues le 6 mai dernier au Liban. Le scrutin a été dominé par le tandem chiite Hezbollah-Amal qui a conservé ses sièges alors qu'aucune coalition n'a obtenu de majorité absolue. Le parti chrétien des forces libanaises est passé de 8 à 15 sièges et le Courant du futur, parti du premier ministre sunnite Saad Hariri, a perdu une dizaine de sièges. Malgré ce recul, le Président Michel Aoun a annoncé le 24 mai le maintien de Saad Hariri au poste de premier ministre, réélu avec 111 voix sur 128 à la suite des concertations obligatoires menées par le Président. En réaction à la poussée électorale du Hezbollah, le Président Aoun et le Premier Hariri ont indiqué qu'ils souhaitaient que le nouveau gouvernement poursuive sa politique de distanciation des conflits régionaux et de gestion de la crise des réfugiés toujours croissante en raison de la guerre en Syrie et de l'instabilité en Palestine. Parallèlement, Nabih Berri a été réélu à titre de Président du Parlement libanais : il occupe cette fonction depuis 1992.

Réfugiés syriens

Le Liban demeure malgré lui tributaire du conflit syrien qui sévit depuis maintenant sept ans. Alors que la population libanaise est estimée à cinq millions d'habitants, près d'un million de réfugiés syriens

enregistrés auprès du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (UNHCR) – auxquels se rajoutent plusieurs centaines de milliers de réfugiés non enregistrés et de réfugiés palestiniens – cohabitent avec la population libanaise. Cette situation provoque un déséquilibre social et économique au sein du pays qui doit de plus conjuguer avec le risque de formation de cellules terroristes dans les camps de réfugiés. Bien que les efforts d'accueil du Liban soient louangés par la communauté internationale, plusieurs voix s'élèvent dans le pays pour dénoncer le fardeau socioéconomique qu'ils représentent pour un État aux ressources limitées. En avril 2018, l'UNHCR évaluait le nombre de réfugiés au Liban à 991 165. 58 % de ces réfugiés vivaient dans une extrême pauvreté, soit moins de 2,87 dollars par jour, et 76 % sous le seuil de la pauvreté, soit moins de 3,84 dollars par jour. De plus, le niveau de pauvreté des réfugiés s'accroît annuellement.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement appelle à l'organisation du rapatriement des réfugiés vers les zones sûres de Syrie alors que l'UNHCR affirme que ce retour est prématuré. Les divergences sur les modalités de retour des réfugiés syriens présents au Liban ont ainsi mené le gouvernement libanais à suspendre les permis de séjour des employés de l'UNHCR, une décision vivement critiquée par l'ONU

Par ailleurs, les autorités libanaises ont procédé à leur premier recensement officiel des réfugiés palestiniens. Selon les données de Beyrouth, plus de 174 000 réfugiés palestiniens vivaient au Liban, dont 45,1 % dans des camps, un chiffre bien en deçà des données de l'ONU qui indiquent que quelque 469 330 réfugiés palestiniens sont actuellement enregistrés au Liban, ses derniers pouvant toutefois ne plus résider dans le pays. L'ONU déplore que les camps palestiniens soient marqués par la pauvreté, le surpeuplement, le chômage, de mauvaises conditions de logement et le manque d'infrastructure. En vertu d'un accord de longue date, la sécurité des 12 camps palestiniens au Liban est assurée par des forces palestiniennes.

Conférences internationales de financement

En mars et avril 2018, trois conférences internationales ont été organisées afin d'amasser des fonds pour soutenir le Liban. Le 15 mars dernier s'est tenue en Italie une conférence visant le renforcement des institutions sécuritaires du Liban : cette conférence a permis d'amasser près de 500 millions de dollars. Le 6 avril s'est tenue à Paris la « Conférence économique pour le développement par les réformes et les entreprises » (CEDRE) afin de rédiger des accords de partenariats entre le Liban et ses partenaires internationaux. Lors de cette conférence, le Liban a présenté son plan d'investissement, le *Capital Investment Program*, dont la première phase est estimée à près de 11 milliards de dollars. Au terme de la conférence, le Liban a reçu de ses partenaires internationaux 860 millions de dollars en subventions et 10,2 milliards de dollars en prêt pour financer la première phase du programme d'investissement. Enfin, une dernière conférence s'est déroulée dans la capitale belge. Le mandat de cette conférence était de mettre en place des actions afin d'épauler la Syrie et les pays limitrophes dans une éventuelle sortie de crise. Le financement amassé lors de cet événement est substantiel : 4,4 milliards de dollars pour l'année 2018 et 3,4 milliards de dollars pour l'année 2019. Ces sommes seront réparties entre la Syrie, le Liban, la Turquie et la Jordanie.

Madagascar

Depuis quelques semaines, Madagascar connaît d'importantes tensions politiques à la suite de l'adoption de trois projets de lois électorales jugées anticonstitutionnelles par l'opposition. Ces projets de loi, déposés par le gouvernement du Président Hery Rajaonarimampianina, ont pour objectif de modifier l'organisation des élections. Ces modifications s'inscrivent dans un contexte préélectoral, les élections présidentielle et législatives devant se dérouler en 2018. L'opposition ayant boycotté le vote, les projets de loi ont été adoptés sans opposition le 3 avril dernier. La Haute Cour constitutionnelle malgache a par la suite déclaré invalides plusieurs articles de ces lois.

Les lois électorales et les manifestations de l'opposition

Les trois lois électorales, complémentaires entre elles, forment un corpus législatif cohérent. La *Loi organique relative au régime général des élections et des référendums* vise à instituer le cadre juridique entourant l'organisation des élections. Cette loi prévoit notamment la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Les deux autres lois encadrent quant à elles l'élection du Président de la République et celle des députés de l'Assemblée nationale.

Pour contester l'adoption de ces lois, l'opposition a organisé plusieurs manifestations. Le 21 avril dernier, l'opposition a appelé à un grand rassemblement, malgré l'interdiction du gouvernement, dans le but de protester contre les nouvelles lois électorales et, plus largement, contre le gouvernement de Rajaonarimampianina et ses ministres. La manifestation a été réprimée par les forces de l'ordre : le bilan est de deux morts et une vingtaine de blessés.

Malgré la répression violente, les manifestants se sont réunis quotidiennement pendant plusieurs semaines afin d'exprimer leur mécontentement à l'égard du gouvernement. En marge des manifestations, l'opposition a déposé une requête en justice à la Cour constitutionnelle afin qu'elle puisse juger de la constitutionnalité des trois lois adoptées. Dans un jugement rendu public le 3 mai dernier, la Haute Cour constitutionnelle a déclaré inconstitutionnels plusieurs articles des lois visant l'organisation des élections et les règles relatives à l'élection du Président de la République. La loi sur l'élection des députés de l'Assemblée nationale a quant à elle été jugée constitutionnelle. Ces décisions de la Haute Cour semblent *a priori* faire écho aux demandes de l'opposition.

Requête en déchéance du Président de la République

Parallèlement, le 25 avril dernier, 53 députés ont déposé devant la Haute Cour constitutionnelle une requête en déchéance du Président de la République. Selon les députés, le Président n'a pas respecté l'article 167 de la Constitution relativement à la mise en place de la Haute Cour de Justice. Les députés de l'opposition ont également accusé le Président de la République d'avoir retardé la nomination des membres de la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme au sein du Haut Conseil pour la défense de la démocratie et de l'État de droit.

Jugeant la requête de l'opposition recevable, la Haute Cour constitutionnelle, dans un jugement du 25 mai dernier, a stipulé que le Président de la République devait désigner les membres de la Haute Cour de Justice dans un délai de cinq jours, nommer un nouveau Premier ministre de consensus dans un délai de sept jours et nommer, sur proposition du Premier ministre, un nouveau gouvernement sur le principe de la répartition proportionnelle des forces politiques présentes à l'Assemblée nationale ayant

pour mandat d'organiser avec la CENI des élections anticipées durant la saison sèche de l'année 2018, soit d'ici le mois de septembre 2018. La Haute Cour constitutionnelle a également précisé que le Président de la République devait démissionner de son poste 60 jours avant la date du premier tour du scrutin.

Au début du mois de juin, le Président de la République a nommé un nouveau premier ministre ; Christian Ntsay, ancien haut-fonctionnaire international, a pris ses fonctions le 6 juin. Les priorités de son gouvernement sont notamment l'organisation d'élections « de consensus » afin de sortir le pays de la crise. La date du scrutin n'a pas été annoncée. Le 11 juin, le Premier ministre a nommé son gouvernement. Bien que la majorité des ministres soient issus du parti au pouvoir, une dizaine de députés de l'opposition ont également fait leur entrée au gouvernement, dont certains ayant activement participé aux manifestations des dernières semaines.

Tentatives de médiation

Devant l'instabilité politique à Madagascar, plusieurs acteurs de la communauté internationale ont demandé un retour au calme, dont l'Union africaine qui a condamné les violences de la manifestation du 21 avril. De son côté, le Secrétaire général des Nations Unies a envoyé son Envoyé spécial afin d'agir à titre de médiateur entre le gouvernement et l'opposition. Or, l'opposition a refusé de rencontrer l'Envoyé spécial, car elle estime que la crise politique doit être réglée par les Malgaches. De leur côté, l'armée et la police ont demandé aux acteurs politiques de trouver rapidement une solution à la crise. Le Président Rajaonarimampianina a, quant à lui, refusé catégoriquement de démissionner du fait qu'il a été élu démocratiquement par des millions de personnes.

République centrafricaine

La République centrafricaine connaît depuis plusieurs mois une recrudescence d'affrontements entre groupes armés qui se disputent des ressources naturelles, principalement minières, et des zones d'influence, en prétendant assurer la défense de populations et de communautés locales. Le nombre de réfugiés et de déplacés a de nouveau augmenté et la situation humanitaire est alarmante. Opposant initialement des milices anti-Balaka à des groupes issus de l'ancienne rébellion de la Séléka, les conflits se sont complexifiés au cours des derniers mois : alors que les affrontements entre groupes armés dits anti-Balaka et ex-Séléka demeurent fréquents, les violences impliquent aussi régulièrement des factions rivales d'un même mouvement pour le contrôle d'un territoire. La prédation économique pour le contrôle des ressources, notamment diamantifères et aurifères, nourrit les luttes fratricides. De nouveaux groupes armés autoproclamés d'« autodéfense » sont ainsi apparus. Parallèlement, les efforts menés par le pouvoir centrafricain et la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA) pour restaurer l'autorité de l'État dans les provinces ont permis certaines avancées, mais le territoire centrafricain demeure encore majoritairement sous contrôle de groupes armés.

Violences et affrontements à Bangui

Alors que la capitale était relativement épargnée par les violences depuis l'été 2017, Bangui a connu plusieurs épisodes d'affrontement en avril et en mai. Le 8 avril, la MINUSCA et les Forces armées

centrafricaines (FACA) ont mené des interventions dans le quartier PK5 afin de démanteler des groupes armés. Lors de cette opération, deux personnes ont été tuées, près de 60 ont été blessées et plusieurs membres de groupes armés ont été arrêtés. Ces interventions ont toutefois entraîné une escalade de violence menant des hommes armés à attaquer une base de la MINUSCA localisée au centre-ville.

La situation à Bangui est par la suite devenue critique : des raids de groupes armés le 10 avril ont causé la mort de deux civils, d'un Casque bleu et fait une cinquantaine de blessés. Il s'agit du premier décès d'un Casque bleu à Bangui depuis l'élection du Président Faustin-Archange Touadéra en 2016. Ces attaques se sont produites lors de la visite à Bangui de Jean-Pierre Lacroix, chef du département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, et de Smaïl Chergui, commissaire pour la paix et la sécurité de l'Union africaine.

Ces différentes attaques ont poussé la population à organiser des manifestations devant le quartier général de la MINUSCA afin de condamner la recrudescence des violences dans le PK5. Afin de calmer les violences, l'Union africaine s'est engagée, en marge de ces manifestations, à rédiger une feuille de route visant la mise en place d'une médiation avec les groupes armés centrafricains.

Le 1^{er} mai, un nouveau raid a été mené par les groupes armés, cette fois contre l'église Notre-Dame de Fatima à Bangui. 24 personnes, dont un enfant, un prêtre et un policier, y ont trouvé la mort et 170 ont été blessées. Au lendemain de cette attaque, le Président Touadéra a dénoncé l'instrumentalisation de la religion à des fins politiques et a tenu à rappeler que les conflits en Centrafrique n'étaient pas religieux. En appui au propos du Président Touadéra, le Secrétaire général de l'ONU a également lancé un appel au calme. Le 6 mai, deux personnes ont trouvé la mort dans des affrontements dans la capitale, une dizaine a été blessées et plusieurs maisons ont été incendiées dans le PK5.

Violences dans les différentes préfectures centrafricaines

Au centre du pays, alors que la situation était demeurée relativement calme et stable au cours du mois d'avril, des violences intercommunautaires ont éclaté à Bambari dans la nuit du 14 au 15 mai, causant plusieurs morts et blessés. La MINUSCA a annoncé le 16 mai qu'elle avait repris le contrôle du secteur, mais 7 000 personnes ont fui la ville. Ces attaques meurtrières sont survenues alors que Bambari avait été déclaré ville sécurisée à la suite de l'expulsion des groupes armés par la MINUSCA au printemps 2017. Les violences ont toutefois reprises dans la nuit du 6 au 7 juin faisant plusieurs victimes. Un Casque bleu a également été tué le 10 juin dans une attaque menée par des éléments armés contre les FACA.

Quant à l'Est du pays, on note plusieurs déplacements de groupes armés dans la préfecture de la Haute Kotto. Ces déplacements favorisent une dégradation du contexte sécuritaire et sont redoutés par la population, et ce, particulièrement dans un contexte de préparation à la prochaine campagne agricole (mai à octobre). On note également dans la préfecture de l'Ouaka plusieurs braquages auprès d'organisations internationales non gouvernementales (OING). Le 26 avril, une OING a été braquée à 12 km de Bankari. Cette situation instable nuit au travail mené par ces organisations auprès de la population.

Situation humanitaire et réfugiés

La situation humanitaire en Centrafrique est extrêmement préoccupante, notamment en raison des difficultés financières des programmes internationaux de réponse humanitaire. Le *Plan de réponse*

humanitaire 2017 rédigé par l'ONU n'a été financé qu'à hauteur de 38 %, rendant dès lors son efficacité et son opérationnalisation sur le terrain très difficiles. Ce sous-financement du programme humanitaire a des répercussions importantes pour le *Plan de réponse humanitaire 2018* pour lequel l'ONU tente de rattraper le retard du précédent plan tout en misant sur de nouvelles orientations. Le Plan 2018 prévoit un investissement de 515,6 millions de dollars pour satisfaire les besoins humanitaires qui sont en augmentation par rapport à l'année 2017. Or, le financement du Plan 2018 accuse à son tour un important retard. En date d'avril 2018, le Plan était financé à hauteur de 38,7 millions de dollars, soit 8 % de l'enveloppe globale. Face à ce retard, des démarches pour financer le programme sont en cours. La coordonnatrice humanitaire pour la République centrafricaine, M^{me} Najat Rochdi, a ainsi sollicité spécifiquement les États-Unis et le Canada.

La précarité budgétaire des programmes d'aide humanitaire est particulièrement préoccupante si l'on dresse un portrait global des caractéristiques des besoins humanitaires en Centrafrique. À l'échelle du pays, la moitié des Centrafricains, soit environ 2,5 millions de personnes, ont besoin, à court terme, d'une aide humanitaire, alors que 2 millions de personnes ont besoin d'une aide alimentaire. Ces statistiques sont d'autant plus alarmantes du fait que la moitié de la population centrafricaine a moins de 18 ans. La précarité de la situation humanitaire est un terreau fertile au renforcement des violences en Centrafrique, à la radicalisation et au déplacement massif de populations dans les pays limitrophes.

À ce titre, le nombre de réfugiés centrafricains est très élevé. On note 687 400 déplacés à l'intérieur du pays et 568 575 réfugiés dans les pays limitrophes, dont une majorité d'enfants. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), en date du 31 mars 2018, sur les quelques 182 170 réfugiés centrafricains en République démocratique du Congo (RDC), 112 000, soit 61 %, ont moins de 18 ans.

Malgré la situation humanitaire alarmante, on note des progrès dans certains secteurs. À Batangafo, au centre du pays, OXFAM a réhabilité cinq forages des quartiers périphériques permettant un accès à de l'eau potable. Plus de 15 000 rations alimentaires ont également été distribuées. Dans l'Est du pays, 50 137 tonnes de vivres ont été distribuées par le Programme alimentaire mondial à plus de 8 200 personnes les 26 et 27 avril.

Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et efforts de réconciliation

À l'automne 2016, les autorités centrafricaines se sont pourvues, en collaboration avec les Nations Unies, d'un *Plan national de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2021* visant à redresser l'économie, le développement et la stabilité du pays. Le Plan développé par les autorités centrafricaines prévoit un budget total de 3,1 milliards de dollars sur cinq ans et s'articule autour de trois grands axes d'intervention, à savoir la restauration de la paix, de la sécurité et de la réconciliation (461 millions de dollars), le renouvellement du contrat social entre l'État et la population (1,3 milliard de dollars) ainsi que la promotion du relèvement économique et de la relance des secteurs productifs (1,2 milliard de dollars).

Pour opérationnaliser le Plan, le gouvernement a créé des structures chargées de mettre en œuvre ses principaux piliers. Or, le Plan connaît d'importants problèmes de financement et sa mise en œuvre effective demeure difficile. Les 11 et 12 décembre 2017, le gouvernement centrafricain a organisé une

réunion visant à faire le premier examen annuel du Plan. Dans un discours prononcé devant l'Assemblée nationale, le Président Touadéra a admis un retard pour l'ensemble des ministères. Seulement 16 % du Plan avait alors été mis en œuvre. Les ressources financières du gouvernement sont très limitées, surtout en raison de l'occupation de plus de 80 % du territoire par des groupes armés qui perçoivent les taxes et autres impôts dus à l'État. De plus, la recrudescence des affrontements meurtriers entre groupes armés en 2017 et en 2018 a freiné l'élan des bailleurs de fonds qui s'étaient engagés lors d'une conférence des donateurs à Bruxelles en 2016 à aider le pays à hauteur de 2,2 milliards de dollars sur trois ans dans le cadre d'un plan de redressement pour 2017-2019. Les décaissements pour l'année 2017 ont atteint à peine 10 % de l'enveloppe promise, soit 138 milliards de francs CFA. Outre l'insécurité notoire sur le terrain, les difficultés de montage des projets et de leur appropriation par les ministères concernés ont également nui à la mise en œuvre du Plan.

Néanmoins, on note certaines avancées. Depuis septembre 2017, 14 préfets et 63 sous-préfets ont été déployés. Concernant le système judiciaire, 19 des 24 tribunaux de première instance et d'appel, dont 12 à l'extérieur de Bangui, sont actuellement opérationnels. Quant au *Programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration* (DDR), 440 membres de groupes armés ont été intégrés dans l'armée centrafricaine et 360 armes ont été saisies.

République du Congo

Crise sécuritaire et politique dans la région du Pool

Depuis la réélection du Président Denis Sassou-Nguesso en mars 2016, une grave crise sécuritaire et politique sévit dans la région du Pool, au sud du pays. Les autorités congolaises attribuent ces actes de violence aux hommes armés de l'ancien chef rebelle Frédéric Bintsamou, dit Pasteur Ntumi, recherché par un mandat d'arrêt depuis avril 2016, après avoir attaqué le sud du pays au lendemain de l'élection présidentielle. Les membres de la *Fédération de l'opposition congolaise* – qui regroupe les principaux mouvements d'opposition, – l'*Observatoire congolais des droits de l'Homme* (OCDH) et le mouvement citoyen *Ras-le-bol* ont demandé des autorités congolaises un dialogue national pour trouver une solution politique dans cette région. Le 11 mai 2018, les évêques de la République du Congo ont à leur tour demandé l'ouverture du dialogue politique afin de résoudre la crise politique actuelle. Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas manifesté sa volonté d'entreprendre un tel dialogue.

Conséquemment à l'accélération des affrontements entre les troupes de Ntumi et les forces gouvernementales, un exode massif des populations du Pool, un des fiefs du Pasteur Ntumi, a eu lieu. Selon les estimations du représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique centrale, Francois Louncény Fall, le nombre de déplacés s'élevait à plus de 80 000 individus. Le 23 décembre, un accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités a finalement été signé entre le gouvernement et les rebelles de la région. Une première rencontre pour la mise en œuvre de l'accord s'est déroulée le 18 janvier ; de manière générale, le cessez-le-feu garantit, selon l'ONU, un calme relatif dans le Pool. Certaines localités demeurent toutefois sous tensions et difficiles d'accès tel que le district de Goma Tsé-Tsé.

Selon l'ONU, au moins 160 000 personnes de la région du Pool – soit plus de la moitié de la population – sont en détresse et font face à des besoins humanitaires criants en matière de santé, d'alimentation et d'hygiène notamment. Un budget de 23,7 millions de dollars est prévu pour le financement du *Plan Humanitaire 2018*. Le Japon a annoncé une aide de plus de 1,3 milliard de francs CFA pour les populations vulnérables du Pool.

République démocratique du Congo (RDC)

La situation politique et sécuritaire en République démocratique du Congo (RDC) demeure préoccupante. D'une part, le report de l'élection présidentielle et la mise en œuvre du calendrier électoral exacerbent les tensions politiques. D'autre part, le pays reste en proie à la violence et à l'insécurité, principalement dans l'Est du pays et dans les provinces du Kasai.

Organisation des élections

Alors que l'échéance du mandat du Président Joseph Kabila était prévue le 19 décembre 2016, l'élection présidentielle n'a pu être tenue à l'automne 2016, entraînant de fortes tensions politiques et sociales. Après plusieurs efforts de dialogue entre les acteurs politiques de la majorité et de l'opposition, un accord politique a été signé le 31 décembre 2016, sous l'égide de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO). Suivant cet Accord dit de la Saint-Sylvestre, de nouvelles élections devaient avoir lieu avant la fin de l'année 2017. Après de nouvelles négociations, la date du 23 décembre 2018 a été retenue pour la tenue des élections présidentielle, législatives et provinciales, ainsi organisées en une seule séquence.

Le 6 avril dernier, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a publié le fichier électoral définitif révisé. Après la suppression des doublons et des individus n'étant pas en âge de voter, le fichier recense 40 287 387 électrices et électeurs. Mandatée pour auditer le fichier, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a souligné, dans son rapport publié le 25 mai dernier, le caractère inclusif, exhaustif et actualisé du fichier électoral. L'OIF insiste toutefois sur des améliorations nécessaires au fichier, dont l'ajout des données biométriques manquantes pour certains électeurs et l'harmonisation des données des détenteurs possédant une carte électorale avec les données du fichier afin d'éviter d'éventuelles fraudes lors du scrutin. La CENI s'est engagé le 28 mai a publié les listes électorales provisoires, la loi exigeant la publication des listes définitives 60 jours avant le scrutin.

En ce qui a trait aux « machines à voter », un audit a été prévu pour dissiper les craintes de la communauté internationale et de certains acteurs politiques qui voient en ces machines un risque de fraude électorale. Le principe de la machine est de donner l'opportunité à l'électeur de choisir son candidat en fonction d'une photo ; un bulletin de vote serait par la suite imprimé puis déposé dans l'urne.

Concernant le financement des élections, le dernier rapport de l'ONU publié le 2 mai note que la CENI ne possède toujours pas de plan de financement malgré la volonté du gouvernement de Kinshasa d'assurer le plein financement de la CENI.

Parallèlement à la logistique électorale, les différents groupes politiques se préparent aux élections. Kinshasa a rendu publique le 15 mai la liste des partis politiques qui seront autorisés à participer aux

élections du 23 décembre 2018. Actuellement, la liste compte 599 partis et 77 regroupements politiques. Dès sa publication, la liste a été contestée par plusieurs groupes de l'opposition et de la société civile.

Enfin, l'Assemblée nationale a adopté le 9 juin un projet de loi suspendant le droit de vote des Congolais de l'étranger lors de l'élection présidentielle en raison des contraintes logistiques.

Manifestations de l'opposition

L'instabilité de la situation politique et de la vie institutionnelle en RDC a entraîné au cours des derniers mois de nombreuses mobilisations populaires – manifestations, journées « ville morte », grève, – occasionnant un risque plus élevé de resserrement de l'espace démocratique et d'atteintes aux droits fondamentaux. Plusieurs dizaines de manifestations organisées dans l'ensemble du pays par l'opposition politique et par la société civile opposée au maintien au pouvoir du Président Kabila ont mené à des heurts violents avec les forces de l'ordre, notamment la manifestation du mouvement citoyen *Lutte pour le changement* (Lucha) du 1^{er} mai dernier à Goma dans l'Est du pays et la manifestation étudiante du 14 mai.

Le 10 mars 2018, la Commission d'enquête mixte du ministère des Droits humains de la RDC a rendu public son rapport portant sur l'analyse des violations et atteintes relatives aux droits humains lors des manifestations du 31 décembre 2017 et du 21 janvier 2018 à Kinshasa, lequel rapport énumère une série de recommandations aux différents acteurs politiques, policiers et judiciaires. De son côté, la Cour pénale internationale a envoyé le 3 mai sa procureure générale à Kinshasa qui a exhorté le gouvernement congolais à mener des enquêtes sur les crimes relevant de sa juridiction alors que le Secrétaire général de l'ONU a demandé au gouvernement congolais de lever l'interdiction de manifester pour assurer des élections « crédibles et inclusives ».

À ce titre, le gouverneur de la ville de Kinshasa a autorisé, le 23 avril dernier, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), présidée par Félix Tshisekedi, à organiser un rassemblement politique, une première depuis septembre 2016, ainsi que celui du 9 juin organisé par la plateforme « Ensemble » de Moïse Katumbi. À Lubumbashi, une manifestation de Kyunga Wa Kimwanza, leader du regroupement politique G7, a également été organisée.

Violences dans l'Est du pays et dans les provinces du Kasai

La situation sécuritaire dans l'Est de la RDC demeure très préoccupante, la région étant déchirée par des conflits impliquant des dizaines de groupes armés. La situation est si précaire qu'un groupe de l'opposition à l'Assemblée nationale en provenance du Nord-Kivu a demandé un débat d'urgence sur la question, demande qui a été rejetée pour des motifs sécuritaires selon le parti au pouvoir.

Bien que la très forte majorité des troupes de la MONUSCO soient déployées dans les provinces de l'Est, les milices locales (Maï Maï) et les rebelles des pays voisins (Rwanda, Ouganda et Soudan du Sud), qui s'affrontent pour le contrôle des ressources minières et forestières, continuent d'y commettre de nombreuses violations des droits de l'Homme. Plusieurs villages sont pillés et incendiés. Cette crise sécuritaire influe fortement sur la stabilité et sur la sécurité de l'ensemble de la région des Grands Lacs. Face à ces violences récurrentes, la société civile du Nord-Kivu a transmis une lettre au président

Kabila lui demandant d'intervenir dans l'Est du pays afin de calmer les violences. La lettre souligne notamment l'inefficacité de la MONUSCO dans la région.

En matière de lutte contre l'impunité, l'ouverture du procès pour crime contre l'humanité d'un ancien chef de guerre congolais accusé d'esclavage sexuel a débuté en avril 2018 et s'est conclu par une condamnation à 20 ans de prison le 28 avril. Ce procès s'inscrit dans une série de condamnations ayant eu lieu trois mois auparavant alors que onze miliciens ont été condamnés à la prison à perpétuité pour des viols massifs dans le Sud-Kivu.

De même, le centre du pays – provinces du Kasai et du Kasai-Central – a été le théâtre de violences meurtrières entre les forces de l'ordre et les partisans du défunt chef traditionnel Kamuina Nsapu au cours de la dernière année. Sans signifier la fin du conflit, on observe depuis quelques mois une accalmie et un retour fragile du contrôle des forces du gouvernement. L'enregistrement des électeurs à l'automne 2017 et la reprise de la circulation ferroviaire entre la RDC et l'Angola le 5 mars dernier témoignent d'une amélioration de la sécurité.

Situation humanitaire

Au demeurant, la situation humanitaire demeure préoccupante en RDC. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) a annoncé une forte croissance du nombre de déplacés dans le pays, passant de deux millions au début de l'année 2017 à 4,25 millions en mai 2018. Une conférence des pays donateurs s'est tenue à Genève le 13 avril dernier. L'objectif était d'amasser la somme de 1,7 milliard de dollars pour l'assistance humanitaire dans le pays : la réunion n'a permis toutefois d'amasser que 528 millions de dollars promis. Le *Plan de réponse humanitaire 2018* de la RDC demeure cependant nettement sous-financé : sur un budget initialement prévu à 1,68 milliard de dollars, seulement 13,6 % des sommes sont actuellement recueillies.

En plus des problèmes de sous-financement, d'autres problèmes humanitaires sont actuellement criant en RDC : la sécurité alimentaire, la précarité des soins de santé et l'approvisionnement des médicaments. Au total, 13,1 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire en RDC, selon les estimations d'UNHCR.

Cour pénale internationale

Jean-Pierre Bemba, ancien chef du Mouvement pour la Libération du Congo (MLC) condamné en première instance à 18 ans de prison en 2016 par la Cour pénale internationale en raison des crimes commis par sa milice en République centrafricaine entre 2002 et 2003, a été acquitté en appel par les juges de la CPI le 12 juin dernier. Il est en liberté provisoire en attendant d'être fixé sur une affaire de subornation de témoins.

Sahel

Force conjointe G5 Sahel

Les pays du Sahel poursuivent leur action dans la lutte contre le terrorisme. Au printemps 2017, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad avaient annoncé la création d'une force

militaire régionale conjointe, le G5 Sahel, capable de lutter contre la menace terroriste et l'insécurité dans la région, plus particulièrement dans les zones frontalières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. À la différence des missions des Casques bleus, la force conjointe régionale a la possibilité de s'affranchir des frontières lors de ses opérations anti-djihadistes. Appuyée politiquement et militairement par la France, la force G5 Sahel a également reçu l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU. Le financement demeure toutefois l'un des principaux défis de la force conjointe. Les Chefs d'État des pays du G5 Sahel se sont engagés à une contribution de 10 millions d'euros chacun. L'Union européenne a promis de verser 100 millions d'euros. La France s'est également engagée dès l'été 2017 à fournir un appui matériel et opérationnel d'une valeur de 8 millions d'euros. Les États-Unis se sont à leur tour engagés à offrir une assistance bilatérale aux pays du G5 Sahel, assistance qui pourrait atteindre 60 millions de dollars. L'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis ont annoncé des contributions à hauteur de 100 millions de dollars et de 30 millions de dollars respectivement. Afin de gérer l'aide promise, les pays du G5 Sahel ont annoncé le 8 janvier la création d'un fonds fiduciaire et se sont réunis un mois plus tard afin de discuter des moyens pour financer l'organisation. Le Président du Niger, Mahamadou Issoufou, a été porté à la présidence du G5 Sahel. Une conférence internationale des bailleurs de fonds s'est tenue le 23 février à Bruxelles pour augmenter et consolider les offres des donateurs. Au terme de la rencontre, quelque 414 millions d'euros ont été promis pour la prochaine année. Le Président nigérien a toutefois souligné qu'au moins 480 millions euros seraient nécessaires afin de rendre le G5 pleinement opérationnel. Le 1^{er} mars, la Turquie a annoncé à son tour qu'elle débloquait 5 millions de dollars pour la force antiterroriste.

Parallèlement à la recherche de soutiens financiers, la nouvelle force G5 Sahel préparait ses premiers déploiements militaires. La force conjointe est organisée en trois pôles – Ouest, Centre et Est – et doit comprendre ultimement sept bataillons : deux Maliens, deux Nigériens, un Burkinabè, un Mauritanien et un Tchadien, pour un total de 5 000 soldats. Soutenues sur le terrain par les militaires français, les premières opérations de la force G5 Sahel ont débuté le 1^{er} novembre dans la zone frontalière entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Lors d'une conférence organisée à Ouagadougou le 13 mai dernier, les ministres de la Défense du G5 Sahel ont annoncé que le cadre juridique de la force conjointe était rédigé et que le G5 Sahel était dorénavant pleinement opérationnel.

Burkina Faso

Sur le plan sécuritaire, le nord du Burkina Faso demeure la proie d'attaques meurtrières, principalement sur les frontières nigérienne et malienne. La menace terroriste est particulièrement présente dans la province de Soum, au Nord du pays. Un mouvement radical s'est notamment développé autour de la ville de Djibo, limitrophe du Mali, profitant de la faible présence de l'État et de la pauvreté de la population. La présence de l'État a notamment été affaiblie le 4 avril dernier lorsque le maire de Koutougou, dans le Nord du Burkina, a été abattu par des individus non identifiés. Une attaque similaire s'est également produite à Oursi, également dans le Nord du pays, où le préfet a été tué par un groupe djihadiste. Par ailleurs, un poste de police a été frappé le 1^{er} mai près de la frontière malienne. On dénombre 133 morts en 80 attaques depuis 2015 dans le Nord du Burkina Faso, selon un bilan officiel. L'État craint de perdre le contrôle du Nord du pays où près de 200 écoles sont actuellement fermées pour des raisons sécuritaires.

En outre, la capitale burkinabè a été la cible d'une nouvelle attaque terroriste le 2 mars dernier. Le *Groupe de soutien à l'Islam et aux Musulmans* (GSIM) aurait fait exploser une voiture piégée près de l'État-major burkinabè et mené une attaque armée contre l'Ambassade de France et l'Institut français. Les autorités parlent d'un bilan de 30 morts et de 75 blessés. Deux assaillants auraient été arrêtés et huit abattus. Enfin, une opération a été menée contre des djihadistes le 22 mai dernier à Ouagadougou : au terme de l'opération, trois assaillants et un gendarme ont été tués.

Mali

Depuis 2012, une profonde crise politique, ponctuée d'actes de violence récurrents, secoue le Mali. À la suite du coup d'État militaire mené en mars 2012, les factions armées et les forces gouvernementales ont multiplié les affrontements, principalement dans le Nord du pays. Un cycle de négociations de paix entre le pouvoir malien et les groupes armés du Nord a mené à la signature en 2015 de l'*Accord pour la paix et la réconciliation au Mali*, dit Accord d'Alger. Sa mise en œuvre demeure toutefois difficile et est régulièrement paralysée par les conflits et les divisions, parfois au sein même des factions signataires. L'ONU a informé le Mali que si le processus de mise en œuvre de l'Accord d'Alger n'était pas accéléré, le pays s'exposerait à des sanctions internationales. Parallèlement, le Mali est fortement touché par le terrorisme.

Terrorisme et violences

L'*Accord pour la paix et la réconciliation au Mali* demeure considérablement fragilisé par la multiplication des actes terroristes et des violences. Des zones entières échappent encore au contrôle des forces maliennes, régulièrement la cible de djihadistes. Les attaques terroristes demeurent nombreuses, notamment perpétrées par les groupes djihadistes *Al-Qaïda au Maghreb islamique* (AQMI) et *Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans* (GSIM), organisation djihadiste née de la fusion de plusieurs groupes du Sahel. L'état d'urgence, qui avait été prolongé jusqu'au 31 octobre, a été prorogé d'une année supplémentaire.

Le 14 avril dernier, une attaque « sans précédent » a frappé le camp de l'ONU à Tombouctou, dans le Nord du pays. Le bilan s'élève à une quinzaine de blessés et le décès d'un Casque bleu. Cette attaque a été revendiquée par le GSIM. Le 27 avril, près de 30 civils touaregs ont été tués par des groupes djihadistes près de la frontière nigérienne. Le 2 mai, ce sont 17 civils qui ont été tués dans deux villages maliens près du Niger, puis cinq autres civils ont été tués le 10 mai dans la même région. Ces attaques sont pratiquement quotidiennes dans le Nord du Mali.

Le centre du pays est aussi l'objet de violences. Le 8 mars 2018, une trentaine de djihadistes ont attaqué un chantier de construction près de la ville de Djenné, L'attaque n'a fait aucune victime, mais une partie des infrastructures du chantier a été détruite. Le 11 février, le premier ministre Soumeylou Boubèye Maïga s'était rendu, à la demande du Président de la République, dans le centre du pays afin d'ouvrir un dialogue avec les groupes djihadistes dans le but de réduire la violence dans la région. L'État malien souhaite rétablir son autorité et son contrôle dans le centre du pays. De plus, le premier ministre a fait une visite à Rabat, au Maroc, pour signer des accords de coopération afin de combattre l'insécurité au Nord du Mali. Enfin, deux attaques menées par des groupes armés se sont déroulées à Boni, dans le centre du Mali, le 9 juin dernier : deux militaires et 13 combattants des groupes armés ont été tués.

Manifestations

Le 2 juin, une manifestation organisée par l'opposition politique à Bamako a fait au moins 25 blessés. À la suite de la manifestation, l'opposition a demandé la démission du Premier ministre, certains manifestants accusant les policiers d'avoir utilisé des balles réelles, une accusation réfutée par les forces policières. Une nouvelle manifestation s'est déroulée le 8 juin à l'appel de l'opposition et s'est déroulée dans le calme.

Droits de l'Homme

Entre janvier et mars 2018, la MINUSMA a noté 133 cas de violation des droits humains ayant fait 483 victimes. Deux tiers de ces violations se sont déroulés dans les régions de Mopti, de Ségou et de Tombouctou.

Niger

La situation au Niger est essentiellement marquée par l'insécurité, le pays étant fortement touché par le terrorisme, principalement perpétré par le groupe islamiste Boko Haram. L'instabilité au Mali a également des répercussions au Niger, avec une forte augmentation des attaques de groupes extrémistes dans les régions frontalières. Ainsi, les attaques et les menaces djihadistes sont particulièrement préoccupantes dans la région de Diffa et dans la région frontalière de Tillabéri où des villages et des postes militaires ont été la cible des terroristes. Les violences ont reprises à Diffa alors qu'une attaque menée par des djihadistes le 5 juin dernier a fait au moins neuf morts. L'état d'urgence a d'ailleurs été prolongé en septembre. L'armée nigérienne poursuit ses opérations contre les fiefs du groupe islamiste alors que les autorités nigériennes poursuivent leur politique de main tendue. Alors qu'il avait initialement été annoncé que les combattants nigériens du groupe islamiste Boko Haram avaient jusqu'au 31 décembre pour « se repentir », en janvier les autorités de la région de Diffa ont retardé, de manière indéterminée, le délai de repentance afin d'encourager davantage de combattants à saisir cette opportunité. Au cours de l'année 2017, le groupe Boko Haram aurait fait 141 victimes civiles tuées, enlevées ou blessées dans le Sud-Est du Niger, selon les données de l'ONU. Par ailleurs, les forces de l'ordre ont été régulièrement ciblées par les groupes extrémistes en provenance du Mali dans les régions frontalières.

Tchad

Bien que moins touché par le terrorisme que les autres pays du Sahel, la menace terroriste est présente au Tchad. Le 21 février, deux militaires tchadiens ont été tués par des hommes du groupe terroriste Boko Haram à la frontière avec le Nigeria. Cette attaque des djihadistes serait l'une des premières en sol tchadien depuis plus de neuf mois.

Togo

Depuis le mois d'août 2017, le Togo est le théâtre de tensions politiques et de manifestations massives tenues dans les grandes villes du pays à l'initiative de l'opposition. Des réformes constitutionnelles et institutionnelles sont exigées et un retour à la Constitution de 1992 est demandé. Cette dernière fut modifiée en 2002 par le Président Gnassingbé Eyadema, modification qui lui permit notamment de se

présenter pour un nouveau mandat présidentiel. À sa mort en février 2005, le pouvoir fut confié à son fils Faure Gnassingbé qui fut par la suite élu à la présidence en avril 2005 lors d'un scrutin ayant entraîné des violences entre les forces de l'ordre et l'opposition et causé la mort d'une centaine de personnes. Afin de mettre fin à la crise politique postélectorale, les acteurs politiques togolais et la société civile ont signé un *Accord politique global* (APG) le 20 août 2006, accord prévoyant entre autres la révision du cadre électoral et des réformes institutionnelles. La réélection du Président Gnassingbé pour un troisième mandat en avril 2015 a de nouveau provoqué des heurts entre militants de l'opposition et forces de l'ordre. Depuis cette réélection, l'opposition exige que les mesures prévues par l'accord de 2006, notamment celles relatives au rétablissement de la limitation du nombre de mandats, au scrutin à deux tours et au vote de la diaspora, soient mises en œuvre.

Manifestations et violences

En août dernier, plusieurs milliers de partisans de l'opposition ont participé à des manifestations d'envergure à Lomé et dans d'autres villes du pays pour exiger ces réformes constitutionnelles et institutionnelles et demander le retour à la Constitution de 1992. Ces marches ont donné lieu à des affrontements avec les forces de l'ordre causant la mort de deux civils à Sokodé et faisant plusieurs blessés. Des dizaines d'arrestations ont également eu lieu. En réponse, plusieurs milliers de partisans du président Gnassingbé ont marché à leur tour dans les rues de Lomé le 29 août pour soutenir le gouvernement. Les manifestations de l'opposition contre le pouvoir togolais se sont poursuivies au cours de l'automne de façon quasi hebdomadaire, réunissant parfois des centaines de milliers de manifestants, dans une dizaine de villes du pays. Des affrontements violents avec les forces de l'ordre ont eu lieu à Lomé et à Sokodé alors que le gouvernement avait interdit toute marche dans les rues du pays pendant les jours de semaine. Une dizaine de personnes seraient mortes, dont deux militaires, et une centaine de personnes blessées. Ces tensions politiques et sociales ont mené le gouvernement togolais à annuler la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) qui devait se tenir à Lomé à la fin du mois de novembre.

Projet de réforme constitutionnelle

En septembre, un avant-projet de loi portant sur la réforme constitutionnelle a été adopté par le Conseil des ministres. Le projet de réforme constitutionnelle reprend les principales revendications des protestataires, soit la limitation du nombre de mandats présidentiel et l'instauration d'un scrutin à deux tours. Le texte a été approuvé par les 2/3 des membres de l'Assemblée nationale, l'opposition parlementaire ayant boycotté le vote. Le projet de réforme constitutionnelle n'ayant pas obtenu les 4/5 des voix requises par l'article 144 de la Constitution, il sera soumis *de facto* à un vote par référendum « au cours des prochains mois ». La date du référendum n'a pas été annoncée.

Dialogue politique

Au cours du mois de novembre, les autorités togolaises ont levé l'interdiction des manifestations en semaine et ont annoncé la tenue d'un dialogue politique entre le parti présidentiel et l'opposition. En décembre, le gouvernement togolais a convié les représentants des principaux partis politiques à des consultations afin de recueillir leurs avis et suggestions concernant les modalités du dialogue. La coalition de l'opposition a toutefois boycotté ces consultations du fait que seuls 5 des 14 partis d'opposition auraient été invités et a dénoncé l'absence de médiations. Or, des efforts de médiation ont

depuis été entamés par les présidents ghanéen et guinéen et ont mené l'ouverture d'un dialogue intertogolais le 19 février à Lomé afin de trouver une solution à la crise. Le dialogue a d'abord permis la libération de 45 détenus, arrêtés à la suite des manifestations, par le Président de la République. Le 23 février, le dialogue fut toutefois suspendu *sine die* en raison d'un blocage sur la question du retour à la Constitution de 1992. Le dialogue a repris le 23 mars pour être de nouveau arrêté le lendemain. Les Présidents du Ghana et de la Guinée ont toutefois annoncé le 2 juin qu'ils travaillaient sur une nouvelle feuille de route qui servira de bases pour les futures de négociations afin de sortir le pays de la crise.

e. Veille parlementaire

Burundi

Le vote sur la réforme constitutionnelle s'est déroulé le 17 mai 2018. Les résultats ont été annoncés le 21 mai et validés par la Cour constitutionnelle le 30 mai : les Burundaises et les Burundais ont voté à 73,2 % en faveur de la modification constitutionnelle et le taux de participation s'est élevé à 96,4 %.

Cameroun

Lors des élections sénatoriales du 25 mars, le parti du Président de la République Paul Biya a remporté 63 sièges sur une possibilité de 70.

Côte d'Ivoire

La coalition au pouvoir (Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix) a remporté les élections sénatoriales du 24 mars dernier avec un total de 50 sièges sur une possibilité de 66. Il s'agissait des premières élections sénatoriales en Côte d'Ivoire suivant la création du Sénat conformément à la nouvelle Constitution.

Égypte

L'élection présidentielle s'est déroulée du 26 au 28 mars dernier. Le président sortant Abdel Fattah Al-Sissi a récolté 97,08 % des voix. Le taux de participation était de 41,5 %.

Hongrie

Les élections législatives se sont tenues le 8 avril dernier en Hongrie. La coalition Fidesz-KDNP menée par le premier ministre Viktor Orbán a obtenu 133 sièges sur 199 et 49,27 % des voix.

Liban

Des élections législatives se sont déroulées le 6 mai dernier au Liban. Le scrutin a été dominé par le tandem chiite Hezbollah-Amal alors que le Courant du futur, parti du premier ministre sunnite Saad Hariri, a perdu une dizaine de sièges. Le taux de participation a été de 49,2 %.

Ontario

Des élections législatives se sont tenues le 7 juin en Ontario. Le Parti progressiste conservateur (PCC) de Doug Ford a remporté 76 sièges, donnant ainsi au PCC une majorité absolue au parlement. Doug Ford sera assermenté Premier ministre de l'Ontario à la fin du mois de juin.